

DECLARATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

-----  
L'ordre du jour appelle l'examen de la déclaration présentée par Monsieur Samba Laobe FALL, Président du Groupe parlementaire du Parti Socialiste.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL.-

-----  
DECLARATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
A L'OCCASION DES TRAGIQUES EVENEMENTS SENEGALO-MAURITANIENS

-----

Depuis un mois, les relations entre le Sénégal et la République Islamique de Mauritanie connaissent une brutale et profonde dégradation.

Le 9 Avril 1989, il y a eu mort de citoyens sénégalais, tombés sous les balles de gardes forestiers mauritaniens, dans la localité sénégalaise de Diawara.

Immédiatement après, ce fut à la ville de Matam de subir, du fait des Mauritaniens, des agressions au cours desquelles d'autres morts de Sénégalais ont été enregistrés.

En dépit de l'initiative de paix du Président Abdou DIOUF, qui a dépêché immédiatement son Ministre de l'Intérieur à Nouakchott pour prévenir toute détérioration de la situation, nous vivons aujourd'hui un cycle infernal de violences, qui a entraîné la mort, en Mauritanie, dans des conditions atroces et inhumaines, de plusieurs centaines de nos compatriotes dont les corps ont été affreusement mutilés.

En dépit du discours responsable de paix et d'appel au calme, à la sérénité et à la solidarité sous-régionale prononcé par le Président ABDOU DIOUF le 29 Avril 1989, le Président Ould Taya de Mauritanie n'a trouvé mieux à dire, dans son discours tardif et irresponsable du 7 Mai, que des contre-vérités et des appels à peine voilés à la haine, à la violence et à la xenophobie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur la déclaration ?

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, les Collègues :

El Hadj Ousmane NGOM

Ousmane NDIAYE

Fily SADIAKHOU

Mamadou WADE

Madia DIOP

Samba Laobé FALL

La parole est à notre collègue le Président Ousmane NGOM.

MONSIEUR EL HADJ OUSMANE NGOM

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

J'interviens, à la suite de la lecture de cette déclaration, pour manifester mon indignation et déplorer la manipulation qui a été faite autour de sa rédaction. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, cette déclaration a été préparée et adoptée depuis le 29 avril par le Bureau de l'Assemblée nationale.

J'ai participé à un comité de rédaction d'une déclaration laquelle est aujourd'hui totalement dénaturée. Je trouve que ce sont des méthodes qui n'honorent pas notre Institution, surtout dans des circonstances pareilles. Lorsque le Bureau de l'Assemblée nationale a été convoqué le 29 avril pour prendre position sur les événements qui se déroulaient sous nos yeux, j'ai participé, au nom de mon groupe, activement à la rédaction d'une déclaration de notre Institution.

J'ai expliqué alors qu'il était de son devoir, en tant qu'émanation de notre peuple, de se prononcer très tôt par rapport à ces événements et de dire clairement position sur les problèmes de l'heure, se faisant ainsi l'écho de notre peuple. Et crois que tous les collègues présents à cette réunion partageaient ces préoccupations.

C'est à cette occasion d'ailleurs que les députés se sont plaint du manque d'informations de l'Assemblée nationale. Et c'est pourquoi ils auraient pris la décision d'adresser une lettre au gouvernement pour qu'un ministre informât les députés de l'évolution de la situation.

Rappelant que la vallée du fleuve Sénégal, par la volonté des pays riverains appuyés par la coopération internationale, a vocation d'une zone intégrée de développement pour les populations qui l'habitent ;

Consciente du fait que l'attitude belliqueuse, raciste et hostile de la République Islamique de Mauritanie s'oppose à ce dessein ;

L'Assemblée nationale du Sénégal, réunie en séance plénière le 9 Mai 1989, s'incline pieusement devant les victimes innocentes de la barbarie mauritanienne ;

Exprime sa profonde émotion devant le sort tragique des Sénégalais encore restés en Mauritanie et manifeste sa vive indignation devant les actes inqualifiables perpétrés sur nos compatriotes.

Salue l'élan national et patriotique de toutes les forces vives de la nation - partis politiques, forces syndicales et sociales, autorités religieuses de toutes confessions - unis pour la même cause et pour la défense des intérêts supérieurs de la nation sénégalaise.

Salue le courage tranquille et le sang froid exemplaire de l'ensemble des forces de sécurité et des forces armées du Sénégal ;

Remercie chaleureusement les pays amis et les organismes internationaux qui nous ont apporté leur concours pendant les moments pénibles que nous traversons.

Exige le rapatriement immédiat de tous les blessés sénégalais retenus encore en Mauritanie et la restitution, sans délais, des biens illégalement saisis et des corps de toutes les victimes ;

Exprime sa totale solidarité avec toutes les familles des victimes et, par-delà elles, avec tout le peuple sénégalais profondément traumatisé, meurtri et indigné par les inqualifiables actes de barbarie perpétrés sur nos compatriotes en Mauritanie.

L'Assemblée nationale félicite le Gouvernement et l'encourage à poursuivre son action lucide et responsable pour le bonheur du peuple Sénégalais et pour l'honneur et la dignité de la nation ;

L'engage à saisir toutes les autorités, toutes les instances internationales et les pays amis susceptibles d'aider à faire la lumière sur ces événements graves et douloureux.

Fait à Dakar, le 9 Mai 1989

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Je constate que depuis le 29 avril à douze heures jusqu'aujourd'hui 9 mai, rien n'a été fait. Et pire la déclaration adoptée par le Bureau de l'Assemblée nationale a été non seulement dénaturée mais semble nous être soumise aujourd'hui par un groupe parlementaire composant notre Institution.

Je trouve que cela est inacceptable et pense qu'il ne participe pas du tout au consensus et à l'unité nationale que nous recherchons, ainsi qu'à la communion de l'ensemble du peuple sénégalais à l'occasion des dures épreuves que nous traversons.

C'est pourquoi, je ne pouvais manquer de dire, ici, mon indignation et de déplorer ces actes qui sont tout à fait regrettables et qui nous amèneront à refuser l'adoption de cette déclaration avec les députés du Parti socialiste.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ousmane NDIAYE.

MONSIEUR OUSMANE NDIAYE

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, nous nous sommes gardés de prendre la parole au moment du vote de la loi portant prélèvement exceptionnel de solidarité au profit des sénégalais rapatriés de Mauritanie.

Nous attendions cet instant, parce que je pense que la journée d'aujourd'hui est une journée historique. Elle gravite autour d'événements douloureux que la nation vit depuis le 9 avril, à la suite d'un incident parti d'une contrée dont j'ai l'honneur d'être, ici, le représentant.

J'ai eu à recevoir à Bakel la délégation ministérielle à la tête de laquelle se trouvait le Ministre de l'Intérieur. Et à cette occasion, nous avons eu, au nom des populations, à lui dire toute notre indignation et notre douleur.

Nous avons également, en cette circonstance, affirmé notre confiance au Président de la République et à son gouvernement, pour la défense et le respect de notre dignité et de notre souveraineté nationales.

Quant à la réponse que nous avons reçue, je pense que l'opinion nationale n'en a retenu que la formule lapidaire du Ministre de l'Intérieur qui disait : "trop c'est trop".

A l'époque, certains s'en étaient indignés. Mais je crois que la tournure que les événements ont pris, a donné parfaitement raison à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, chef de la délégation. Pour nous cette réponse répondait effectivement et continue à répondre aux préoccupations de nos populations.

Cependant, elle traduisait aussi, et c'est là l'essentiel, la détermination de l'Etat à prendre en charge ce dossier et à lui trouver une solution définitive et durable. Je pense que c'est cela qu'il fallait retenir de ce que le Ministre de l'Intérieur, au nom du gouvernement de la République, avait dit à Bakel.

Et c'est pourquoi, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Ministres, mes chers Collègues, il faut dire que de cette vallée les populations sénégalaise, malienne et mauritanienne attendaient l'autosuffisance alimentaire et peut être le renversement de nos rapports d'échanges avec l'extérieur, et non pas ce que nous venons d'en recevoir, c'est-à-dire un événement douloureux et tragique.

Les populations de Bakel, de Diawara, je dirai de la vallée, en portent un deuil profond. Ce n'est pas cela que nous aurions souhaité pour les populations du Sénégal et de la Mauritanie.

Nous sommes donc affligés de voir que cet incident a débouché sur tant de malheur et de douleur, mais nous sommes cependant satisfaits de l'élan de solidarité qu'il a pu faire naître. Nous avons assisté, dans des circonstances pénibles certes, à un véritable moment de consensus national. Et nous souhaitons que ce soit là l'occasion d'un nouveau départ pour la nation sénégalaise.

Par ailleurs, au paragraphe 3 de la page 2, je pense qu'il faudrait mettre "gouvernement de la République islamique de Mauritanie" à la place de la République islamique de Mauritanie".

Dès les premiers jours, nous avons dit que la situation que nous vivions n'était pas le fait des populations mauritaniennes, mais celui de leurs autorités. Les peuples sénégalais et mauritanien sont liés par un destin commun.

Au dernier paragraphe de la page 3, où il est dit : "l'engage à saisir toutes les autorités, toutes les instances internationales et les pays amis susceptibles d'aider à faire la lumière sur ces événements graves et douloureux" je propose que l'on ajoute : "et à rétablir un climat de paix et de concorde indispensable à la survie de la sous-région".

Je crois qu'en dépit de tout ce qui s'est passé, nous devons encourager le gouvernement à chercher les voies et moyens à rétablir un climat propice à la rentabilisation des efforts que les nations mauritanienne, sénégalaise et malienne ont dépensé pour réaliser les ouvrages de Diama et de Manantali. Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie mon cher Collègue et vous demande d'écrire votre dernier amendement.

La parole est à notre collègue Fily SADIAKHOU.

MONSIEUR FILY SADIAKHOU

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Je voudrais dire d'emblée que je voterai la déclaration laquelle vient à se heure, parce qu'étant une manifestation de notre solidarité envers les sénégalais morts atrocement en Mauritanie, mais aussi celle de notre engagement à côté du gouvernement.

Mon intervention porte sur la page 3. Au deuxième paragraphe, il est dit : "exige le rapatriement immédiat de tous les blessés sénégalais retenus encore en Mauritanie, la restitution sans délai des biens illégalement saisis et des corps de toutes les victimes".

Je voudrais que l'on ajoute : " exige le rapatriement immédiat de tous les blessés sénégalais et les enfants retenus illégalement en Mauritanie. Parce que d'après les informations que nous avons reçues auprès des rapatriés, des enfants ont été arrachés à leur famille au moment du départ.

Je crois que notre devoir est de demander leur restitution, afin d'éviter qu'ils soient considérés comme des esclaves, à l'instar des maures noirs qui vivent dans ce pays.

MONSIEUR MAMADOU WADE.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais faire des observations sur le rapport.

A la page une, deuxième paragraphe, deuxième ligne, au lieu "des gardes forestiers", mettre "sous les balles de gardes forestiers", compte tenu du fait que la partie mauritanienne tente de faire croire qu'il s'agit d'une bagarre entre les paysans des deux pays (suite non enregistrée par suite de défaillances techniques).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.-

La parole est à notre collègue le Président Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur le fond de la déclaration.

Je n'ai pas compris l'intervention du Président Ousmane NGOM, car j'étais de la commission et j'ai lu la première déclaration qui me paraît beaucoup plus mauvaisé que celle que nous venons d'entendre.

En effet, si l'occasion de la relire nous était offerte, nous nous rendrions compte qu'elle est beaucoup moins incomplète et beaucoup moins dynamique que la deuxième.

Je pense qu'il faudrait se remémorer cette première déclaration, pour démontrer que la dernière est beaucoup plus complète et pose le problème de façon plus globale.

Il faut reconnaître que l'on a presque repris un bon nombre des paragraphes contenus dans l'ancienne déclaration.

Donc je pense que notre collègue fait un procès vraiment inacceptable et il lui faudrait retirer sa déclaration.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-  
-----

Je vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Président Ousmane NGOM, je pense qu'il n'y a pas lieu de polémiquer.

Toutefois, je vous redonne la parole.

MONSIEUR EL HADJ OUSMANE NGOM.-  
-----

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je maintiens la position que j'ai défendue tout à l'heure.

Contrairement à ce qu'a dit le Président Madia DIOP et je regrette de le contredire en ce jour où il a été l'initiateur du peu de consensus que nous avons pu avoir dans cette Assemblée, je dois dire encore une fois, que la première déclaration ne peut pas du tout être comparée à la deuxième. D'abord parce que celle-là date du 29 avril alors que celle-ci date du 9 Mai, et ensuite parce qu'entre ces deux dates beaucoup de choses se sont passées.

ET ce qui est étonnant c'est que justement cette première déclaration n'ait jamais été publiée.

Il n'y a rien qui nous empêchait aujourd'hui d'adopter une deuxième déclaration, mais en publiant d'abord la première pour marquer la position de l'Assemblée nationale sur les événements qui s'étaient déroulés à Diawara avant l'évolution de la situation. Nous ne l'avons pas fait.

Je constate simplement que l'Assemblée nationale a été à la traîne du Gouvernement, alors que notre souci premier au moment où nous adoptions cette première déclaration, était de marquer notre adhésion aux aspirations du peuple sénégalais, avant que la situation n'évoluât.

Cette déclaration a été bloquée sciemment.

Et aujourd'hui, pour des raisons de politique politicienne, on nous soumet une autre déclaration qui se contente, j'allais dire, d'insulter les adversaires d'en face et de féliciter le Gouvernement.

Je crois que notre Assemblée nationale devait avoir une attitude beaucoup plus responsable. Et je m'en explique. Aujourd'hui la situation est très grave, et vous l'avez dit tous ici.

A ce sujet, je crois que l'amendement proposé, tout à l'heure, par le collègue Ousmane NDIAYE est assez éloquent.

Il constate, en effet, que la seconde déclaration ferme la porte à tout règlement pacifique et négocié de la crise qui sévit aujourd'hui dans nos relations avec la Mauritanie.

Notre Assemblée nationale a le devoir, je crois, de montrer le chemin d'une solution, compte tenu de la gravité de cette crise. Mais, relisez un peu les termes de cette déclaration !

Je pense qu'elle ne peut pas du tout faciliter une quelconque solution de cette affaire.

Et c'est une raison supplémentaire, en plus des manipulations et de la dénaturation de cette déclaration, pour que nous ne la votions pas.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Mon cher Collègue, la déclaration dont vous parlez est dépassée. Actuellement, nous discutons de la déclaration qui vient de nous être lue.

La parole est au président Samba Lobe FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL.-  
-----

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Je voudrais simplement préciser qu'effectivement le Bureau de l'Assemblée nationale avait fait une déclaration. Mon collègue Ousmane NGOM précise bien que c'était le 29 avril.

Vous constaterez que le 29 avril, au soir, le Chef de l'Etat s'est adressé à la Nation sénégalaise.

Pour nous, l'Assemblée nationale et le Gouvernement sont tous les deux responsables de ce pays et de sa sécurité. Le ton et le contenu du message du Chef de l'Etat avaient amené le Président de l'Assemblée nationale à différer la diffusion de notre résolution. En effet, après que le Chef de l'Etat se soit adressé à la Nation dans le sens d'un apaisement et d'un retour au calme, l'Assemblée nationale ne pouvait se permettre, le même soir, de s'orienter vers une autre direction. Voilà l'explication !

Cependant, vous avez raison de dire que le Bureau s'était réuni et qu'il avait fait une résolution.

Aujourd'hui également, par delà les rectificatifs qu'on nous propose, le gouvernement est représenté à cette séance.

D'autre part, comme vous le savez, le Chef de l'Etat suit, minute après minute, l'évolution de la situation entre le Sénégal et la Mauritanie.

Le gouvernement, compte tenu des informations d'actualité qu'il doit nous donner, nous demande, aujourd'hui, de surseoir à l'adoption de cette déclaration laquelle sera ensuite discutée au cours de nos prochaines sessions plénières.

Voilà la proposition que je voulais vous faire.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

-----

Mes chers Collègues, vous avez entendu la déclaration du Président Samba Laobé Fall.

Je ne vais pas ouvrir un débat là-dessus.

Je mets aux voix la proposition de surseoir à l'adoption de la déclaration.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

x

x

x

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

NOUS sommes arrivés au terme de nos travaux.

Je voudrais, avant de suspendre la séance, remercier l'ensemble des intervenants qui ont apporté une contribution positive à nos débats.

La convergence de certaines de nos positions, face à ces événements douloureux, augure d'une prise de conscience, n'en déplaît à certains, vers un consensus national. Et il faut s'en féliciter.

Je souhaite que cet élan de solidarité qui anime les élus de la nation que nous sommes, soit compris par les populations comme une réponse à leur détresse et à leur attente.

En tout cas, l'Assemblée nationale issue du peuple, sera toujours à leur côté.

Quant au gouvernement, nous le remercions beaucoup de son attitude. Ses membres sont venus en grand nombre et ont répondu à toutes les questions qui leur ont été posées.

F I N D E L A S E A N C E

-----  
MONSIEUR LE PRESIDENT.-  
-----

Mes chers Collègues,

L'ordre du jour de la séance est épuisé.

Je propose à l'Assemblée de lever la séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.